

## L'entrepreneuriat vert en Algérie : Une nouvelle opportunité pour la production nationale

Radia Ait Si Said

Université Mouloud Mammerie- Tizi-Ouzou, radiaaitsisaid@gmail.com

**Published:01/04/2020**

### Résumé

En Algérie, l'économie verte est considérée ou perçue comme étant un axe de développement susceptible de contribuer au développement de l'économie nationale, par la diversification de l'économie et la création de l'emploi. L'économie verte peut être aussi considérée facteur fondamental pour l'amélioration de la compétitivité de la PME/PMI algériennes, encore peu ouverte aux innovations et à la prise en compte de la durabilité de l'environnement .

L'objectif de ce travail est lié justement à l'analyse de l'entrepreneuriat vert en Algérie et sa contribution dans l'économie nationale, à analyser les dispositifs et les mesures mis en place par les autorités afin d'encourager et de renforcer ce type d'entrepreneuriat.

**Mots clés :** L'entrepreneuriat vert, économie verte, PME/PMI, développement local.

**JEL Classification Codes :** H41, Q56.

### Abstract

In Algeria, the green economy is considered or perceived as an axis of development likely to contribute to the development of the national economy, by the diversification of the economy and the creation of employment. The green economy can also be considered as a fundamental factor for improving the competitiveness of SMEs / SMI in Algeria, still little open to innovation and taking into account the sustainability of the environment.

**Corresponding author:** Radia Ait Si Said, e-mail: radiaaitsisaid@gmail.com

The aim of this work is precisely related to the analysis of green entrepreneurship in Algeria and its contribution to the national economy, that will allow us to analyze the mechanisms and measures put in place by the authorities to encourage and reinforce this type of entrepreneurship.

**Keywords:** Green entrepreneurship, green economy, SME / SMI, local development.

**JEL Classification Codes :** H41, Q56.

---

## 1. Introduction

En Algérie, l'économie verte est considérée ou perçue comme étant un axe de développement susceptible de contribuer au développement de l'économie nationale, par la diversification de l'économie et la création de l'emploi. En effet, dans le contexte actuel, on constate une faible contribution de l'industrie à la croissance économique (5%), un investissement accru dans les secteurs / filières de l'économie verte (énergies renouvelables, efficacité énergétique, agriculture et pêche durables, gestion des eaux et des déchets, écotourisme, transport durable, éco-construction, plantes médicinales, services liés à l'environnement, etc. pourrait améliorer le taux d'intégration industrielle et promouvoir le développement local.

L'économie verte peut être aussi considérée comme étant porteuse de progrès technologique, facteur fondamental pour l'amélioration de la compétitivité de la Petite et Moyenne Entreprise, Petite et Moyenne Industrie (PME/PMI) algériennes, encore peu ouverte aux innovations et à la prise en compte de la durabilité de l'environnement.

De ce fait, l'Etat doit s'engager d'avantage afin d'élargir et de renforcer l'accès des PME aux mesures de soutien, tels que (le financement, la formation, accès aux innovations techniques) et notamment la mise à niveau afin de leur permettre de se mettre à jour des évolutions techniques et des marchés.

L'Etat a engagé un certain nombre de mesures, de réformes et d'initiatives visant notamment à diversifier l'économie, améliorer le climat des affaires, protéger l'environnement, développer des filières vertes et promouvoir les territoires.

Ces initiatives ont toutefois besoin d'être consolidées et mieux articulées dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'économie verte qui favorise des modes de production et de consommation durable tout en contribuant à la création de richesses et d'emplois. Une telle stratégie devrait bien sûr mettre en avant une approche fondée sur les enjeux locaux qui puisse répondre à la durabilité de l'environnement.

L'entrepreneuriat vert ne pourra exister sereinement en Algérie que si la question environnementale devient une priorité locale, nationale et non pas une préoccupation d'ampleur majeure dotée de moyens humains et logistiques mineurs, comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui.

L'objectif de ce travail est lié justement à l'analyse de l'entrepreneuriat vert en Algérie et sa contribution dans l'économie nationale, à analyser les dispositifs et les mesures mis en place par les autorités afin d'encourager et de renforcer ce type d'entrepreneuriat.

## **2. Généralités et définitions de base**

Pour le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), « l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources » (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement ,2012, p9).

Dans ce type d'économie, la croissance des revenus et de l'emploi provient d'investissements publics et privés qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, renforcent l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique et

empêchent la perte de biodiversité.

Le rythme de passage à une économie verte variera d'une nation à l'autre car cela dépend des spécificités du capital naturel et humain de chaque pays et de son niveau de développement. Cette transition nécessite néanmoins la prise en compte de trois dimensions incontournables :

- **Investir dans la gestion durable des principales ressources et du capital naturel** : L'eau, les énergies renouvelables les ressources marines, l'agriculture, les forêts, les écosystèmes et la biodiversité, la gestion des déchets sont appelés à court et moyen termes à devenir les principaux marchés de croissance de l'économie verte, rendant possible le développement économique futur et la création d'emplois.
- **Mettre en place les conditions appropriées au niveau du marché et de la réglementation** : Les instruments réglementaires jouent un rôle important pour aider l'économie à devenir plus verte quand ils sont associés à des mécanismes de marché tels que les taxes et les subventions environnementales.
- **Promouvoir les compétences et le savoir-faire** : Les politiques économiques sont complétées par des politiques de l'emploi en mesure de doter les candidats à l'emploi et les travailleurs des nouvelles compétences requises.

Le projet «d'économie verte» est aujourd'hui porté par des experts, des économistes et des acteurs du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, qui voient en sa promotion une alternative crédible autour d'un nouveau paradigme économique où la richesse matérielle ne s'accompagnerait pas inévitablement d'une augmentation des risques environnementaux, de la pénurie de ressources et des disparités sociales.

### **3. L'emploi en économie verte en Algérie**

#### **3.1. Définition de l'emploi en économie verte :**

Un emploi de l'économie verte se définit comme « *une fonction nouvelle ou déjà existante occupée dans le but de la préservation de l'environnement ou dans une structure relevant de cet objectif* ». Il peut donc se retrouver dans de nombreux secteurs d'activités et correspondre à un large panel de profils professionnels. Il peut être aussi issu, de la mutation ou de la création de certains métiers. Un emploi de l'économie verte ne crée pas toujours de consensus sur son appellation, aussi il est quelquefois appelé « *emploi du développement durable* » ou encore « *emploi d'une économie décarbonée* ».

Si l'on parle de métiers complètement neufs au sens où ils feraient appel à des compétences totalement nouvelles, ils seront peu nombreux en économie verte, c'est d'ailleurs le cas pour tous les « *nouveaux métiers* » dans l'absolu, ceux-ci dépendant davantage d'une innovation en forme de rupture technologique forte. En revanche de nombreux métiers intégreront de nouvelles compétences devenant par la même de « *nouveaux métiers* ».

Voici quelques exemples d'activités professionnelles nouvelles au sens où elles font appel à des connaissances adaptées au contexte du développement durable : agriculteur bio, diagnostiqueur en qualité de l'air intérieur, déconstructeur d'appareils électroniques, ingénieur sur véhicules électriques ou hybrides, notateur en investissement socialement responsable.

La plupart des métiers s'enrichissent par nécessité de connaissances, compétences et gestes durables. Dans la formation en management, on introduira la responsabilité sociétale des entreprises ; dans l'enseignement en tourisme, on introduira le changement climatique ; dans la formation des ingénieurs, on introduira l'analyse de cycle de vie et la gestion des déchets dans les formations en travaux publics.

L'Observatoire National des Emplois et des Métiers liés à l'économie verte, créé en 2010 en France, propose les approches suivantes pour cerner les activités et métiers verts.

**Les activités vertes se composent de :**

➤ **Les éco-activités** qui produisent des biens et des services environnementaux au sens strict ayant pour finalité la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. La protection de l'environnement comprend essentiellement les activités liées à la dépollution, la gestion des déchets, l'assainissement et la réhabilitation des sols et des eaux et préservation de la nature et de la biodiversité.

La gestion des ressources naturelles comprend la gestion durable de l'eau, la récupération, la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables.

Sont considérées également comme éco-activités des activités transversales relevant des services généraux publics et de recherche liée au développement durable.

➤ **Les activités périphériques**, leur finalité n'est pas environnementale mais produisent des biens et services favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles. Elles sont rattachées aux domaines de la gestion des espaces verts, transport public, production et distribution de l'eau, aquaculture, services d'architecture, construction, notamment celle liée à l'isolation thermique et aux travaux de couverture et d'étanchéité et la fabrication de produits industriels tels que chauffe-eau solaire, lampe fluo compacte à basse consommation, chaudière à condensation.

**Les métiers verts : nous distinguons les métiers verts et les métiers verdissants :**

- Les « métiers verts » : quel que soit leur secteur d'activité, ce sont les métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.
- Les « métiers verdissants » : Quel que soit leur secteur d'activité, ce sont les métiers dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles «

briques de compétences » pour prendre en compte de façon d’ores et déjà significative et quantifiable, la dimension environnementale dans le geste métier.

### **3.2 État de l’emploi vert en Algérie :**

Il est difficile d’apprécier avec précision le nombre d’emplois verts existant aujourd’hui en Algérie. Cette situation est due aux facteurs suivants :

- L’absence totale des concepts économie verte et activités vertes dans la littérature économique et politique du pays et l’absence d’études socio-économiques traitant de ce thème qui, il est vrai, est relativement nouveau.
- L’absence d’une nomenclature spécifiant les métiers verts en Algérie.
- La formalisation classique et généraliste des nomenclatures d’activités existantes rendant difficile l’identification exhaustive des emplois verts et verdissants. C’est le cas notamment des nomenclatures d’activités de l’Office national des statistiques (ONS), du Centre national des registres de commerce (CNRC) et des agences et organismes publics et privés spécialisés dans les recrutements et la gestion de l’emploi.
- La faiblesse des pratiques de tenue et de diffusion des statistiques en Algérie. Ainsi l’ONS ne dispose pas de données sur la taille en effectifs (totale et par genre) des activités suivantes bien que figurant sur sa nomenclature :
  - Récupération des matières métalliques recyclables ;
  - Récupération des matières métalliques non recyclables ;
  - Captage, traitement et distribution de l’eau ;
  - Épuration des eaux usées ;
  - Enlèvement et traitement des déchets ;
  - Gestion du patrimoine naturel.

Pour cela, la taille des emplois verts sera estimée à partir des données du CNRC et

de l'essentiel des activités considérées comme vertes sans prétention d'exhaustivité.

Les données du CNRC, à fin décembre 2010, révèlent un nombre global d'entreprises de 1.407.449 dont 1.282.609 sous le statut de personnes physiques et 124.840 sous le statut de personnes morales. La croissance dans la création d'entreprises a été de 37% sur la période 2005-2010.

**Tableau N°1 : Nombre d'entreprises en économie verte en Algérie**

Nombre d'entreprises	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		1 024 402	1 102 408	1 179 928	1 213 839	1 351 177
Croissance annuelle		8%	7%	3%	11%	4%
Croissance annuelle moyenne	6,6%					
Croissance globale 2005-2010	37%					

**Source:** BMZ / GIZ / DEVED / MIPMEPI / SEQUA ,2012, p.17.

Dans les secteurs retenus dans le périmètre de l'étude, le nombre d'entreprises enregistrées à fin 2010 est de 273.202 entreprises réparties sur les activités suivantes :

**Tableau N°2 : Secteurs d'activités en économie verte en Algérie**

Activités	Nombre d'entreprises (1)
Collecte de déchets (Ménagers et industriels banals)	3 407
Recyclage de déchets	1 470
Eau Eputation eau usée et traitement eau potable	961
Espaces verts (Reboisement, lutte contre l'érosion, aménagement des espaces verts et périmètres d'irrigation)	68 631
Bâtiment dont travaux d'isolation (étanchéité et couverture)	168 648
Services liés à l'environnement	30 085
Communication, études, audit, conseil, formation ...	
<b>Total vert et verdissant</b>	<b>273 202</b>
<b>Total vert, verdissant et brun</b>	<b>1 407 449</b>

**Source:** BMZ / GIZ / DEVED / MIPMEPI / SEQUA ,2012, p.19.



Considérant une croissance annuelle moyenne de 6% en termes de création d'entreprises, le nombre estimé d'entreprises vertes ou verdissantes, à fin 2011, serait de 289.594 et employant 589.837 agents comme détaillé plus bas.

**Tableau N°3 : Nombre d'entreprises par secteurs d'activités en économie verte**

Activités	Nombre d'entreprises enregistrées fin 2010	Nombre d'entreprises estimé fin 2011	Nombre d'emplois estimés Fin 2011
Collecte de déchets ménagers et industriels	3 407	3 611	16 576
Recyclage de déchets	1 470	1 558	7 271
Eau Épuration des eaux usées et traitement de l'eau potable Production et distribution	961	1 019	44 670
Espaces verts (Reboisement, lutte contre l'érosion, aménagement des espaces verts)	68 631	72 749	333 917
Bâtiment * dont travaux d'isolation (étanchéité et couverture)	168 648	178 767	820 540 41 027
Services liés à l'environnement Communication, études, audit, conseil, formation,	30 085	31 890	146 376
<b>Total vert et verdissant</b>	<b>273 202</b>	<b>289 594</b>	<b>589 837*</b>
<b>Total vert, verdissant et brun</b>	<b>1 407 449</b>	<b>1 500 341</b>	<b>6 886 565</b>

**Source:** BMZ / GIZ / DEVED / MIPMEPI / SEQUA ,2012, p.19.

Les emplois associés aux activités liées aux énergies renouvelables ne sont pas comptabilisés dans cette approche car la nomenclature d'activités du CNRC ne permet pas leur identification parmi toutes les activités liées à l'énergie et à l'électricité. L'estimation du volume d'emplois par activité s'est basée sur la configuration globale de la taille de l'entreprise en Algérie, qui se présente ainsi selon différentes publications du ministère en charge de la PME.

**Tableau N°4 : Taille des entreprises en économie verte en Algérie**

Taille de l'entreprise	%	Moyenne considérée pour l'estimation
Moins de 10 agents	93%	03 agents
Entre 11 et 20 agents	04%	15 agents
Plus de 20 agents	03%	40 agents

Source: BMZ / GIZ / DEVED / MIPMEPI / SEQUA ,2012, p.19.

Pour les entreprises activant dans le domaine de l'eau, il a été tenu compte de la domination de ce secteur par les entreprises publiques, l'ADE et l'ONA qui emploient à elles seules près de 30.000 agents et des quatre SPA gérées par des firmes Internationales à savoir SEAAL, SEOR, SEATA, SEACO qui emploient plus de 10.000 agents. Les emplois assurés par les entreprises privées sont estimés à 4.670 agents, d'où le total de 44.670. A partir de cette approche et de cet échantillon d'entreprises, le taux d'emplois verts est approximativement estimé à 08,5% du total emploi.

#### **4. Développement durable et économie verte en Algérie**

En Algérie, les engagements des pouvoirs publics ont donné un contenu ambitieux et concret à cette tendance d'intégrer la durabilité dans la conception des plans de développement. Des investissements importants ont été consentis et des programmes ambitieux d'investissement sont élaborés particulièrement dans les filières de l'énergie renouvelables, gestion des déchets, eau et assainissement. Ces axes sont portés par la stratégie nationale de l'environnement (SNE) et le plan d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) dont une schématisation est proposée ci-dessous.

**Figure N°1 : Les objectifs et stratégies du développement durable en Algérie**



Source: BMZ / GIZ / DEVED / MIPMEPI / SEQUA ,2012, p.11.

Le bilan des réalisations et les actions prioritaires inscrites au PNAE, (recensées dans le rapport national de l'Algérie à la 19<sup>ème</sup> session de la commission de développement durable des nations unies (CDD-19 / Mai 2011), révèlent la richesse et la diversité des activités vertes qui leur sont associées. Ces activités qui ne manqueront pas à notre sens, au vu des investissements engagés, de connaître une croissance importante à même de booster fortement le potentiel d'emploi et d'entrepreneuriat dans des filières vertes en Algérie.

## 5. L'économie verte, un axe porteur de développement et de progrès technologique

L'économie verte peut représenter pour l'Algérie un moyen de réaliser les objectifs du développement durable, de créer des emplois, de soutenir la croissance économique (diversification de la production et accroissement de la valeur ajoutée), de renforcer l'innovation et de réduire la pauvreté. Le pays est favorable à une transition progressive vers une économie verte qui tienne compte de ses priorités et particulièrement de la question cruciale de la transition énergétique. Le nouveau plan

quinquennal de croissance (2015/2019) \* considère l'économie verte comme un axe porteur de développement et de progrès technologique. Il encourage les investissements dans des secteurs clés de l'économie verte (agriculture, eau, recyclage et valorisation des déchets, industrie et tourisme) et le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

Une étude menée sur l'employabilité et l'entrepreneuriat dans l'économie verte\*\* , les potentialités de création d'emplois dans ce domaine sont importantes mais peu connues. En effet, il est difficile d'apprécier de manière exhaustive le nombre d'emplois vert en l'absence d'une nomenclature dans ce sens. Le secteur aurait fourni environ 450 000 emplois en 2012 et pourrait générer un peu plus de 1,4 million d'emplois à l'horizon 2025, (Nations unies, 2018, p. 2.) notamment dans cinq filières : traitement et recyclage des déchets, énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion de l'eau, services à l'environnement et la gestion des espaces verts.

L'étude démontre l'intérêt porté pour ces nouveaux métiers notamment par les jeunes et les femmes, et recommande la mise en place d'une politique intégrée de gestion de ressources humaines s'appuyant sur l'introduction des métiers verts dans la nomenclature des activités. Ceci implique d'autre part, l'actualisation et la mise à niveau du secteur de la formation professionnelle dont l'offre ne correspond plus aujourd'hui aux nouveaux besoins du marché de l'emploi.

L'intégration de la dimension économie verte s'inscrit aussi dans une démarche territoriale avec des projets de villes vertes comme celui de la ville de Boughezoul qui servira de pilote en matière d'économie d'énergie et de valorisation des énergies

---

\* Le plan quinquennal de croissance 2015/2019 ( 262 milliard de Dollars) a pour objectifs de réduire le chômage, d'améliorer les conditions de vie des citoyens, de réaliser un taux annuel de croissance de 7% et de diversifier l'économie nationale.

\*\* Plus de 90% des entreprises privées sont des micro-entreprises.

renouvelables (solaire, photovoltaïque et éolien) ou encore celui de la wilaya de Tipaza qui envisage de développer des zones d'activités et des filières industrielles vertes, notamment dans l'agro-alimentaire et la valorisation des déchets, principalement agricoles, (Nations unies, 2018, p. 2.).

## **6. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) reste encore limitée aux grandes entreprises. Elles sont généralement le fait des grands groupes qui mènent une politique plus volontariste fondée sur l'image de marque de l'entreprise et l'obligation de se conformer à la réglementation. Pour ces entreprises, l'économie verte est généralement perçue comme un élément de renforcement de la RSE, (Nations unies, 2018, p. 2.).

Le secteur privé privilégie souvent la logique du profit à celle de la durabilité. L'intégration des questions environnementales dans les stratégies de production et la mise en place d'une démarche de RSE reste plus au moins limitée dans ce secteur et différenciée selon les secteurs et la taille de l'entreprise. Elles sont encore limitées par les grandes entreprises ou les grands groupes qui adoptent une politique leur permettant ainsi de préserver leur image de marque. Pour ces entreprises, l'économie verte est généralement perçue comme un élément de renforcement de la RSE, (Nations unies, 2018, p. 2.)

Aussi, le manque d'information, la connaissance limitée de la législation environnementale en Algérie, les faibles capacités d'investissement, l'expertise insuffisante et l'accès limité à la technologie constituent les principaux freins à l'engagement environnemental des PME/PMI, qui constituent près de 95% du tissu industriel. Le plus souvent ces dernières ignorent également l'existence de tels appuis engagés par l'Etat.

Sous l'égide de l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR), 16 entreprises et organisations engagées dans le Projet régional RS MENA \* ont adopté la norme ISO 26000 (responsabilité sociétale). Le Centre national des technologies de production propre (CNTPP) encourage les entreprises industrielles à recourir à un certain nombre d'outils de gestion environnementale mis à leur disposition tels que les audits environnementaux, la charte environnementale, le contrat de performance dans le cadre duquel les entreprises s'engagent volontairement à mettre en œuvre un plan d'action environnemental, (Nations unies, 2018, p. 4.)

## **7. Enjeu de l'économie verte et le rôle des PME**

Le contexte économique ces dernières années est marqué par une croissance qui demeure modeste (en moyenne 3% sur la période 2010-2013) \* et un déséquilibre de la balance commerciale (70 à 75% des besoins des ménages et des entreprises sont importés) dont l'excédent est passé de 26, 2 milliards de Dollars en 2011 à 11,06 milliards de Dollars en 2013 (Source : CNIS). Les exportations d'hydrocarbures (pétrole et gaz)\*\* , qui constituent près de 98% des exportations totales et 70% des recettes budgétaires, sont en baisse. Leur contribution au PIB est passée de 43.7% en 2007 à 37% en 2011 puis 35% en 2013. Les recettes d'exportations ont enregistré une baisse de plus de 10% en passant de 70 milliards de Dollars en 2012 à un peu plus de 63 milliards en 2013. Cette diminution s'explique par la baisse tendancielle de la production (205,82

---

\* Le projet RS MENA (2012-2014) est soutenu par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et financé par l'Agence suédoise de développement international (ASDI). Il encourage l'adoption et l'utilisation de l'ISO 26000 dans la région MENA, en s'appuyant sur les organismes nationaux de normalisation.

\* Taux de croissance : 2,8% en 2013 (5,9% hors hydrocarbures) et 3,7% en 2014 (source : MF/DGPP).

\*\* La production mondiale d'électricité issue des énergies renouvelables devrait atteindre près de 26% de la production totale d'électricité à l'horizon 2020 (AIE, 2014).

millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2011 contre 233,3 millions de TEP en 2007).

Face aux aléas qui pèsent sur l'exportation d'hydrocarbures (marchés mondiaux incertains, diminution des réserves nationales, concurrence des énergies alternatives<sup>6</sup>, (La production mondiale d'électricité issue des énergies renouvelables devrait atteindre près de 26% de la production totale d'électricité à l'horizon 2020 (AIE, 2014). L'Algérie doit investir dans les secteurs productifs durables, créateurs de richesses et d'emplois. Aujourd'hui, le secteur des services absorbe 58% de la population active au détriment du secteur productif à savoir l'industrie et l'agriculture, dont la productivité demeure insuffisante. L'industrie (hors hydrocarbures) représente moins de 5% du PIB en 2013 (~4,2% en 2011) et 6% des emplois.

Le secteur agricole, avec un PIB estimé à 9,7% -10% (ONS, 2012) ne couvre que 25 à 30% des besoins nationaux en céréales et la facture alimentaire (principalement céréales et lait) se situe à 9 milliards de Dollars (2012).

Les importations alimentaires représentent environ 18% des importations globales qui ont atteint 47,5 milliards de Dollars en 2012 et près de 55 milliards de Dollars en 2013, soit près de 7% du PIB (source : CNIS). L'agro-industrie génère un tiers de la valeur ajoutée du secteur industriel et 40% des emplois industriels (source : MIPMEPI). Les dépenses publiques se situent autour de 40% du PIB, en raison notamment d'un accroissement du budget alloué au programme d'investissement (280 milliards de Dollars pour la période 2010-2014), mais surtout à cause de la forte hausse des dépenses consacrées aux salaires et aux transferts sociaux.

La participation du secteur privé demeure entravée par les difficultés d'accès au crédit, la complexité de l'environnement réglementaire et la lourdeur des procédures de

création d'entreprise. Les mesures de soutien aux PME (dont 95% sont des TPE) adoptées par L'Etat ces dernières années (dispositifs d'encouragement de l'investissement, accès au foncier industriel et aux commandes publiques, restructuration des dettes, programme national de mise à niveau), devraient être consolidées et renforcées afin d'améliorer leurs capacités d'investissement, de production et de création d'emplois.

Sur le plan social, les niveaux de consommation sont en hausse et le niveau global du chômage a baissé pour atteindre 9,8% (2013). Toutefois, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et des femmes reste élevé ; il est respectivement de 21,5% et 17% (2011). Le chômage est plus accentué dans les zones rurales sahariennes où l'indice de pauvreté a atteint 11% en 2008. Les subventions généralisées et les transferts sociaux ont représenté plus de 28% du PIB (2012). Afin de réduire les disparités régionales, le gouvernement envisage de développer les activités productives et créer des pôles économiques au niveau de plusieurs wilayas, notamment les plus déshéritées en termes d'emploi et de développement, (Nations unies, 2018, p. 5.)

L'Algérie présente une vulnérabilité écologique caractérisée par la sensibilité de ses écosystèmes à la sécheresse et à la désertification (l'aridité climatique concerne plus de 90% du territoire et des oasis sont en voie de disparition), une érosion côtière accentuée et un stress hydrique chronique dans certaines régions. Avec moins de 600 m<sup>3</sup>/ habitant/ an, l'Algérie (36 millions d'habitants en 2010) est classée parmi les pays pauvres en ressources hydriques. L'urbanisation non contrôlée (69% de la population vivait en ville en 2013 contre 58% en 2000)\* et le processus d'industrialisation, mal maîtrisé, génèrent des pollutions croissantes\*\*.

---

\*Les tendances actuelles laissent supposer un taux d'urbanisation de l'ordre de 80% en 2030.

\*\*Le coût des dommages infligés à l'environnement par le secteur industriel correspond à près d'un tiers des coûts totaux des dommages, soit environ 1,8 à 2,0% du PIB.



Le changement climatique menace particulièrement l'agriculture, les ressources en eau et la santé<sup>\*\*\*</sup>. Le coût des dommages liés au changement climatique serait de l'ordre de 1.3% à 4.3% du PIB de 2009 (source : ANCC). Selon un rapport du Ministère de l'Environnement (1994), l'Algérie émet environ 100 millions de teq CO<sub>2</sub> par an. Les émissions brutes ont été estimées à 3,95 tonnes eq CO<sub>2</sub>/hbt et les émissions de CO<sub>2</sub> à 2,61 tonnes CO<sub>2</sub>/hbt (2000). Près de 75% des émissions proviennent du secteur de l'énergie.

La consommation énergétique nationale repose quasi entièrement sur les ressources fossiles. Les énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, solaire, géothermique, biomasse, etc.) occupent une place très marginale dans le bilan énergétique (5MW d'électricité actuellement). La production d'électricité provient presque totalement du gaz naturel et absorbe 40% environ de la consommation de cette énergie primaire. La consommation nationale d'énergie ne cesse de croître (6-7% par an) ; elle est passée de 46,1 millions TEP (2011) à 50,6 MTEP en 2012 et à 53,3millions TEP en 2013 et pourrait atteindre 100 millions TEP (2030).

La facture énergétique de l'Algérie s'est élevée à près de 40 milliards de Dollars en 2013. L'intensité énergétique a atteint 0,357 tonne équivalent pétrole pour 1 000 Dollars de PIB (2012), soit deux fois plus que dans les pays de l'OCDE.

Les pertes économiques et les surcoûts de santé publique relatifs à la dégradation de l'environnement ont été estimés à 7,23% du PIB de 1998 (source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002). Les coûts des dommages à l'environnement induits par le secteur industriel correspondent à 1,8 voire 2% du PIB.

---

<sup>\*\*\*</sup>Seconde Communication Nationale sur le Changement Climatique (2010).

La transformation structurelle de l'économie nécessitera sa diversification, le développement d'activités innovantes et à forte valeur ajoutée, la réduction des subventions, l'amélioration du climat des affaires et l'intégration du secteur informel.

#### **8. L'économie verte, une opportunité pour restructurer l'économie et relancer le développement industriel dans les filières stratégiques**

La promotion de l'économie verte s'inscrit dans l'esprit du nouveau plan d'investissement (2015-2019) qui met l'accent sur la promotion de l'investissement, la création d'entreprises et l'accroissement de la productivité du secteur industriel (hors hydrocarbures). Mais le développement des filières vertes à forte valeur ajoutée passe par l'adoption d'une nouvelle politique industrielle qui favorise l'investissement, améliore la compétitivité des entreprises, booste l'innovation et l'acquisition des technologies, notamment dans le cadre de partenariats ciblés. C'est dans cet esprit que le gouvernement a lancé deux nouveaux programmes pour répondre à des préoccupations majeures dans les secteurs du logement et de la pêche :

- Le programme d'investissement public dans le secteur de la construction (65 milliards de Dollars) qui vise la réalisation de 1,6 millions de nouveaux logements à l'horizon 2019. Ce programme sera développé sur la base de partenariats avec les entreprises nationales et internationales, en intégrant les nouvelles technologies de construction, en respectant les normes environnementales nationales et en assurant un transfert de savoir-faire, notamment aux jeunes ;
- Le nouveau plan « Aqua pêche 2020 » (2015-2020) qui vise à doubler la production halieutique nationale (200 000 tonnes/an) grâce au développement de l'aquaculture (qui représentera près de 70% de la production). Il favorisera l'accompagnement des jeunes entreprises et le renforcement du système de formation pour développer les métiers de la pêche.

Toutefois d'autres secteurs restent à la traîne comme l'agriculture biologique avec seulement 700 ha contre 20 000 ha au Maroc et 330 000 ha en Tunisie ; l'écotourisme, la gestion des déchets et le développement des énergies renouvelables, toujours en phase pilote. Le déploiement des filières industrielles de l'économie verte nécessitera aussi :

- Un climat des affaires amélioré et la prise en compte de l'économie verte dans le nouveau code des investissements en préparation ;
- Un système financier qui réponde aux besoins des PME/PMI ;
- Les financements bancaires à long terme sont généralement inaccessibles pour les PME, faute de garanties ;
- Un système éducatif national qui intègre les nouveaux besoins et un système de formation orienté vers plus de spécialisations dans les domaines de l'économie verte.
- Une production industrielle qui s'inscrit dans une démarche territoriale.

C'est dans cette perspective que l'entreprise est au cœur du développement des territoires ; c'est l'acteur principal qui figure, configure et reconfigure le territoire. Aujourd'hui, les dynamiques entrepreneuriales doivent être conduites de manière à tenir compte des spécificités et attentes des territoires à tous les niveaux.

L'entreprise verte est une entreprise qui évolue autour d'activités vertes et qui organise son fonctionnement, exploite ses ressources et conçoit sa croissance dans un esprit de développement durable. Une étude sur la promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie a fait ressortir trois principaux constats : L'économie verte est peut-être encore embryonnaire, néanmoins c'est une réalité en développement en Algérie. L'économie verte pourrait constituer un gisement d'emplois très important, dont il faut tirer profit en améliorant l'employabilité des jeunes et des femmes par des

formations ciblées et actualisées en rapport avec les métiers nouveaux sous-jacents à cette économie et en créant des dispositifs d'incitation à l'entrepreneuriat vert.

Dans ce sens, il fait savoir que cette étude a relevé que l'estimation du potentiel de développement de l'emploi dans le domaine de l'économie verte, à l'horizon 2025, est de 1 421 619 postes de travail. Celle-ci a relevé, par ailleurs, que le nombre estimé d'entreprises vertes ou verdissantes, à fin 2016, serait de 289 594 et employant 589 837 agents et de 1 421 619 à l'horizon 2025. Quant au troisième constat, il est fait état que certaines filières sont mieux préparées que d'autres pour renforcer les fondements d'une économie verte forte, du fait des options de développement priorisant, telles que l'exploitation du potentiel naturel solaire, la prise en charge et la gestion durable des pressions environnementales les plus accrues (rareté des ressources hydriques, vulnérabilité de l'écosystème et coûts élevés de la dégradation de l'environnement).

### **9. Les politiques d'appui en faveur de l'économie verte en Algérie**

Actuellement, les principaux défis environnementaux du pays, sont focalisés notamment sur la gestion rationnelle en eau et l'énergie, la recherche de solutions pour faire face à l'épuisement à terme des ressources en hydrocarbures, la lutte contre la désertification et la déforestation, la réduction des émissions dues à la combustion des énergies fossiles, l'adaptation des secteurs de l'eau, de la santé et de l'agriculture-foresterie au changement climatique et la réduction des pollutions industrielles et urbaines.

Le Programme quinquennal d'investissements publics (2010-2014), d'un montant de 286 milliards de Dollars, a privilégié la modernisation des infrastructures (les dépenses publiques ont été majoritairement consacrées aux travaux d'infrastructures (70%), et la privatisation de l'économie qui demeure néanmoins confrontée aux défis de l'amélioration du climat des affaires, de l'accroissement du financement bancaire pour les investissements productifs et de l'acquisition de

nouvelles technologies. La mise à niveau des entreprises touche moins de 1/10ème des entreprises. Des programmes ont été mis en œuvre dans les domaines de la protection de l'environnement, la gestion de l'eau et la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre.

Un budget de 2 000 milliards de DA (27 milliards de Dollars) est consacré au secteur de l'eau et de l'assainissement (barrages, systèmes de transfert d'eau vers les régions déficitaires, stations d'épuration et de dessalement) et 7 milliards de Dollars au secteur de l'aménagement du territoire et de l'environnement (création de 4 villes nouvelles et une centaine d'infrastructures pour la protection de l'environnement). Le Plan national de lutte contre la désertification (PNLCD) est en cours de mise en œuvre. Des efforts concrets ont été fournis dans le domaine de la foresterie, avec la restauration d'une superficie forestière, estimée à plus de 530 000 hectares depuis 2000.

D'importants progrès ont été réalisés en termes de capacité de mobilisation des ressources superficielles des barrages, de taux de raccordement de la population urbaine au réseau public d'eau potable et au réseau public d'assainissement (voir tableau 1).

L'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau des populations des zones d'habitat dispersé constitue actuellement une nouvelle priorité pour garantir le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement, institué par la loi relative à l'eau. En matière de valorisation des ressources en eau non conventionnelles, un important programme de réalisation de nouvelles stations d'épuration (parc de 239 unités) devrait permettre d'atteindre une capacité totale d'épuration de 1,2 milliards de m<sup>3</sup>/an en 2014 (contre 660 à 750 millions de m<sup>3</sup>/an en 2010).

Le volume d'eaux usées épurées mises à la disposition de l'agriculture a atteint 600 millions de m<sup>3</sup> en 2011 alors qu'il n'était que de 90 millions en 1999. Ce volume

devrait doubler d'ici 2014 avec les nouvelles stations d'épuration en cours de réalisation. Un cadre juridique a été établi pour encadrer l'utilisation des eaux usées épurées en irrigation, incluant les prescriptions de sécurisation sanitaire et environnementale.

Neuf usines de dessalement sont en exploitation (BOO) avec une capacité de 1,4 millions m<sup>3</sup>/jour et deux autres sont en voie d'achèvement. Des programmes pilotes sont en cours pour favoriser les installations d'unités de dessalement utilisant des énergies renouvelables (solaire ou éolienne).

L'Algérie dispose d'une Stratégie nationale de l'environnement, d'un Plan d'action pour l'environnement et le développement durable (2002-2012), d'un Schéma d'aménagement du territoire (2010-2030) et d'un Plan national climat (2015-2050) en phase de finalisation\* .

Des politiques sectorielles sont mises en œuvre dans les domaines de l'éducation environnementale, des ressources énergétiques\*\* , de l'économie de l'eau et de l'adaptation du secteur des ressources en eau au changement climatique, de la préservation des écosystèmes, du développement rural et de la dépollution industrielle.

Une Stratégie nationale de gestion intégrée du littoral est en préparation. Des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique et un programme de promotion des énergies renouvelables ont été adoptées. Une première centrale hybride fonctionne depuis 2011, 23 centrales photovoltaïques et une ferme éolienne devraient entrer en production à l'horizon 2017. Le financement des politiques environnementales se fait

---

\* Le plan climat remplace le Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques (2003-2013).

\*\* La stratégie énergétique vise l'intensification des efforts d'exploration et de mise en production des gisements de pétrole et de gaz, le développement des énergies renouvelables, l'exploitation à long terme du gaz de schiste et de l'énergie nucléaire.

à travers divers instruments comme les fonds nationaux, les mesures fiscales dédiées ou des crédits d'investissements à des taux préférentiels. La Loi de Finances 2014 favorise les investissements dans la pêche et l'aquaculture.

**Tableau 5 : Exemples d'Instruments de financement**

Principaux Fonds nationaux	Exemples de taxes écologiques
Fonds pour l'environnement et la dépollution (FEDEP);	Taxe sur les activités polluantes et dangereuses p l'environnement ;
Fonds pour la maîtrise de	Taxes relatives à la pollution atmosphérique
L'énergie (FNME) ;	(taxe sur les carburants, taxe sur les produits
Fonds d'investissement agricole ;	pétroliers, taxe sur les sacs en plastique) ;
Fonds des énergies renouvelables (FNER) ;	Taxe d'incitation au déstockage des déchets industri toxiques et dangereux ;
Fonds de lutte contre la désertification ;	Taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles ;
Fonds de protection du littoral et des zones côtières.	Taxe complémentaire sur la pollution atmosphéri d'origine industrielle ; taxe d'enlèvement des ordu ménagères.

**Source :** Nations unies, 2018, P9.

Les efforts consentis portent également sur la recherche et la formation en lien avec les filières environnementales, à travers notamment la mise en place du Conservatoire National pour les Formations à l'Environnement (CNFE) qui assure la formation, la promotion de l'éducation environnementale et la sensibilisation, la création d'une école supérieure de gestion des ressources en eau (2010). Plusieurs instituts spécialisés comme le Centre de Développement des Energies Renouvelables, le Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides et le Centre National des Biotechnologies ont également ouvert leurs portes. Un Institut de

Développement Durable de l'Afrique, relevant de l'Université des Nations Unies (UNU-IRADD), a été créé fin 2013.

Toutefois, l'inadaptation des systèmes nationaux d'éducation et de formation professionnelle ainsi que l'insuffisance et le manque de capitalisation des travaux de recherche constituent des freins au développement des filières vertes innovantes (on observe un cloisonnement des différents acteurs impliqués dans la recherche, ce qui limite l'impact des dispositifs en place). Les dépenses de recherche-développement, essentiellement publiques, représentent moins de 1% du PIB ; seules quelques grandes entreprises investissent dans l'innovation. L'Algérie est classée à la 133<sup>-ème</sup> place sur 143 pays par l'Indice mondial 2014 de l'innovation.

#### **10. La gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA), une filière sous exploitée mais à fort potentiel d'investissement et de création d'emploi**

L'Algérie accuse un retard important en termes de gestion (collecte, transport, élimination) et de valorisation des déchets, avec des conséquences économiques et sanitaires importantes. Le recyclage est marginal et production de compost quasi nulle. Selon la Secrétaire d'Etat Chargée de l'Environnement, l'Algérie perd près de 300 millions d'Euros par an à cause du non recyclage des déchets. Le programme national de gestion intégrée des déchets municipaux (PROGDEM) vise à réduire la production de déchets et accroître le taux de recyclage pour atteindre 70% (2020) contre 5 à 6% actuellement. A court terme, un objectif ambitieux vient d'être fixé pour améliorer le recyclage matière de 40% à partir de 2016. Pour cela, des dispositifs ont été mis en place dont des subventions, une réforme réglementaire, la conclusion d'accords avec les industriels concernés ainsi que le lancement d'actions de sensibilisation, de communication et de formation pour assurer la viabilité économique de la filière déchets. La réalisation d'une usine de traitement thermique de déchets, d'une unité de



transformation du plastique et d'une usine de compostage devraient être engagée à partir de 2015 (Ministère de l'Environnement, 2016).

La gestion des déchets ménagers solides est prise en charge principalement par le secteur public à travers les communes ou dans quelques grandes villes, à travers des entreprises au statut d'EPIC qui assurent la collecte, la mise en décharge ou en centre d'enfouissement ainsi que le nettoyage urbain. Le Centre national du registre de commerce (CNRC) fait état de l'existence de plus de 4 000 entreprises actives dans la récupération et le recyclage des déchets en 2010 (dont 193 créées par des femmes). L'activité de récupération et de recyclage des déchets est majoritairement informelle ; la participation du secteur privé demeure jusqu'à présent très limitée. L'Agence nationale des déchets (AND) et l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) ont lancé un projet de création de 5 000 micro-entreprises/an devant générer 10 000 emplois verts/an sur la période 2012-2014.

## **11. Conclusion**

L'économie algérienne est principalement structurée autour de la rente liée à l'exportation des hydrocarbures. L'importation massive des matières premières grève de plus en plus la balance commerciale, dans un contexte marqué par la diminution des réserves de pétrole, la chute du prix du baril et une concurrence accrue sur les marchés gaziers internationaux. Le pays présente en outre une forte vulnérabilité environnementale, y compris aux changements climatiques.

L'économie est en partie tirée par l'investissement public (programmes importants dans le secteur du logement, des infrastructures et de la recherche) tandis que la contribution du secteur privé demeure limitée et l'industrie peine à trouver sa place dans une économie fortement tournée vers le commerce et l'importation. Or, l'industrie est le moteur de la transformation de l'économie et une source de développement et de progrès.

Face à l'ensemble de ces défis, l'Algérie a besoin de mettre en place un nouveau modèle industriel respectueux de l'environnement, plus compétitif, à même de générer plus d'emplois et de contribuer au développement local. La transition énergétique et le développement de filières vertes s'inscrivent dans cet objectif, mais les efforts doivent être consolidés et mieux articulés dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'économie verte.

Une question se pose cependant sur la capacité des structures nationales dédiées à l'encadrement des jeunes (ANSEJ, CNAC, Pépinières d'entreprises et centres de facilitation) à prodiguer le conseil technique spécifique, et à assurer l'orientation et l'encadrement requis dans la création de micro activités et de TPE dans ces domaines totalement nouveaux, et dans lesquels ces structures ne disposent pas d'expériences probantes. Une préparation des animateurs et conseillers dans ce sens est fortement recommandée.

Les investissements dans ces filières en économie verte seront d'autant plus attractifs qu'ils bénéficieront de mesures d'incitation fiscales et commerciales comme précisé dans le programme. Des avantages financiers, fiscaux et de droits de douane sont octroyés pour les actions et projets qui concourent à la promotion des énergies renouvelables. Un Fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME) a été également institué pour financer ces projets et octroyer des prêts non rémunérés et des garanties pour les emprunts effectués auprès des banques et des établissements financiers.

## **12. Références**

- BMZ, (2012), (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement) / GIZ / DEVED / MIPMEPI Ministère Algérien de l'industrie, de la PME la promotion de l'investissement/ SEQUA, « Employabilité et entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte en Algérie », « Etude promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie ».

- Nations unies, (2018), Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, « L'économie verte en Algérie: Une opportunité pour diversifier et stimuler la production nationale ».
- GIZ-BMZ, (2011), Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement. Guide des dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat vert, juillet.
- République Algérienne Démocratique et Populaire. Contribution de l'Algérie à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), octobre.
- GIZ- BMZ, (2012), Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, « Etude sur l'employabilité et entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte en Algérie », mars.
- République Algérienne Démocratique et Populaire, (2011), Rapport national de l'Algérie. 19ème session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-19), mai.
- République Algérienne Démocratique et Populaire. Ministère de l'énergie et des Mines, (2012). « Bilan énergétique national 2011 ».
- République Algérienne Démocratique et Populaire. Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, PNUD, GEF, (2010), « Inventaire national des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2000 », février.
- République Algérienne Démocratique et Populaire. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, GIZ- Sweepnet- Anged, (2014), « Rapport sur la gestion des déchets solides en Algérie », avril.
- <https://www.liberte-algerie.com/ouest/leconomie-verte-en-debat-313728>, Consulté le 04/10/2019.